

QUESTION ECRITE DE MADAME CAROLINE PERSOONS À MONSIEUR MICHEL DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, RELATIVE « AU SUIVI DU PROJET WALCOMFIN.»

Monsieur le Ministre,

Une fois de plus, je reviens vers vous pour faire le point sur le projet « Walcomfin » pour lequel vous avez installé une cellule de suivi.

Ce projet vise à préparer et à mettre en œuvre de nouvelles dispositions relatives à la comptabilité publique.

A cet égard, je voudrais notamment revenir sur une série de réponses que vous m'aviez apportées en février dernier :

- la Cocof et la Communauté française ont-elles progressé dans leurs relations autour du projet WALCOMFIN ? Des observateurs ont-ils été désignés par la Cocof ?
- un arrêté royal relatif au plan comptable général est-il adopté ou en voie d'adoption ? Des discussions sont-elles en cours à ce sujet ?
- Quelle est la date finalement retenue pour l'entrée en vigueur de la législation ?
- Par rapport à la cellule mixte RW/CF :
 - Combien de personnes la compose et quel est le profil de ces personnes ?
 - Des recrutements externes ont-ils été opérés ?
 - Comment s'est déroulé l'appel à candidatures ? A-t-il fallu le renouveler ?
 - Quelles sont les tâches précises qui reviennent à cette cellule ?
 - Quelles sont ses réalisations concrètes depuis sa création ?

Question n° 83 de Madame Persoons du 30 juin 2008

OBJET : Suivi du Projet Walcomfin

Une fois de plus, je reviens vers vous pour faire le point sur le projet « Walcomfin » pour lequel vous avez installé une cellule de suivi.

Ce projet vise à préparer et à mettre en œuvre de nouvelles dispositions relatives à la comptabilité publique.

A cet égard, je voudrais notamment revenir sur une série de réponses que vous m'avez apportées en février dernier :

- La Cocof et la Communauté française ont-elles progressé dans leurs relations autour du projet Walcomfin ? Des observateurs ont-ils été désignés par la Cocof ?
- Un arrêté royal relatif au plan comptable général est-il adopté ou en voie d'adoption ? Des discussions sont-elles en cours à ce sujet ?
- Quelle est la date finalement retenue pour l'entrée en vigueur de la législation ?
- Par rapport à la cellule mixte RW/CF :
 - Combien de personnes la composent et quelle est le profil de ces personnes ?
 - Des recrutements externes ont-ils été opérés ?
 - Comment s'est déroulé l'appel à candidatures ? A-t-il fallu le renouveler ?
 - Quelles sont les tâches précises qui reviennent à cette cellule ?
 - Quelles sont les réalisations concrètes depuis sa création ?

Réponse de Monsieur Michel DAERDEN, Vice-Président – Ministre du Budget et des Finances

En ce qui concerne le souhait de la Cocof d'être associée au projet Walcomfin, j'ai reçu, en février 2008, une demande de Mme Huytebroeck, Membre du Collège en charge du budget, visant à intégrer, dans les groupes de travail de la Région wallonne et de la Communauté française, des représentants de la Cocof. Ma réponse fut bien évidemment positive et les observateurs seront les bienvenus dans une perspective d'informations et de convergence du nouveau système comptable de la Cocof. Les observateurs doivent encore être désignés par la Cocof.

S'agissant de l'arrêté royal fixant le plan comptable général applicable par toutes les entités du pays, il n'est toujours pas adopté et ce sujet n'a plus été porté à l'ordre du jour d'une conférence interministérielle des Ministres du Budget et des Finances depuis le 19 mars 2007. Cet arrêté est, je vous le rappelle, indispensable à la tenue obligatoire d'une comptabilité générale selon le dispositif légal.

A propos de la date d'entrée en vigueur de la réforme de la comptabilité publique, elle est actuellement fixée au 1er janvier 2009 pour la Région wallonne et la Communauté française. La faculté légale de solliciter un report au 1er janvier 2010 sera prochainement actionnée pour les deux entités.

Enfin, pour répondre à votre dernière interrogation, l'équipe interne Walcomfin, composée de six personnes toutes issues de la fonction publique ou parapublique, est une équipe pluridisciplinaire, de par sa composition, avec des compétences et des expériences diverses, principalement dans les domaines de la comptabilité publique, de la comptabilité des entreprises, du droit, de la formation et de la gestion du changement.

Excepté le Chef de projet, les membres de l'équipe ont été recrutés à la suite d'appels à candidatures publiés dans la presse et, simultanément, d'appels internes à la fonction publique en Région wallonne et en Communauté française. Il n'a pas fallu les renouveler, les deux Gouvernements ayant appelé les candidats retenus au terme de la sélection.

En ce qui concerne les missions dévolues à l'équipe interne Walcomfin, elles sont fixées dans les arrêtés pris par les Gouvernements précités respectivement en date des 18 janvier et 6 juillet 2007. Les missions de l'équipe sont, pour l'essentiel, la rédaction des avant-projets de législations et de règlements; l'étude préliminaire visant au choix de procédures de marchés publics et l'élaboration des cahiers des charges; l'accomplissement des tâches administratives, juridiques, d'information et de contrôle nécessaires à l'implantation du nouveau système comptable et budgétaire au sein des services; la formulation de recommandations et l'animation d'activités pour gérer le changement ainsi que l'organisation de la formation spécifique au nouvel outil et la formation en comptabilité.

Au sujet des réalisations concrètes de l'équipe interne Walcomfin, je vous invite à consulter les rapports d'activités de l'année 2007 et du premier quadrimestre de l'année 2008 que j'ai eu le plaisir de vous adresser tout récemment. Ces rapports donnent une information sur les différentes tâches et activités de l'équipe. Dans un futur proche, vous pourrez prendre connaissance des rapports ultérieurs par le biais du site internet Walcomfin qui est en cours de réalisation.